



CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

HANDICAP, MAIS DE QUOI PARLE-T-ON ?

Aline Veyre, professeure HES associée, Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Le handicap est une notion qui fait l'objet de multiples définitions. Différentes approches et paradigmes ont été développés pour comprendre, définir et approcher ce phénomène. Trois dimensions du handicap ont été discutées dans cette présentation : le handicap comme réalités multiples ; le handicap comme cadre législatif ; le handicap et les enjeux de la participation. Appréhender le handicap en tant que réalité multiple signifie considérer que le handicap renvoie à une pluralité d'expériences personnelles et d'expériences sociales qui varient dans le temps et l'espace. L'adoption de la Convention relative aux droits des personnes avec handicap de l'ONU (2006) marque une étape importante vers l'adoption d'une approche du handicap fondée sur les droits humains. Enfin, le handicap peut être appréhendé à partir du prisme de la participation sociale. On peut considérer qu'une pleine participation résulte de la convergence entre les facteurs personnels (système organique et aptitudes), les facteurs environnementaux (sociaux et environnementaux) et la réalisation de leurs habitudes de vie.

HANDICAP, ÉTAT DE SANTÉ ET COMMUNICATION EN MATIÈRE DE SANTÉ : AU-DELÀ DES IDÉES SPONTANÉES

Pascale Gazareth, collaboratrice scientifique, Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées et chercheuse en sciences sociales, Université de Neuchâtel

Il existe un lien étroit entre handicap et santé, ce que confirment les données sur l'état de santé autoévalué des personnes vivant avec un handicap. Elles sont moins nombreuses à se déclarer en bonne santé, et cela dès le milieu de vie. Elles ont donc davantage que d'autres groupes besoin d'informations sur la santé, pour ne pas la péjorer davantage. Mais surtout, les personnes avec handicap sont une composante à part entière de la population et à ce titre, les campagnes d'information et de prévention doivent s'adresser à elles comme à tout citoyen ou toute citoyenne. Cela ne pose pas de difficulté particulière pour une partie d'entre elles qui sont parfaitement à même de recevoir les messages d'information classiques. Mais d'autres ont besoin que l'information prenne des formes spécifiques pour y accéder. C'est notamment le cas quand le handicap affecte la vision – et donc la lecture d'un texte ordinaire ; mais pas seulement. Quels sont dès lors les publics-cibles d'une campagne d'information inclusive ? De combien de personnes parle-t-on ?

Jeudi 19 mai 2022

PLATEFORME PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : LES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ

Note de synthèse



THÉMATIQUE

Cette plateforme portait sur la thématique de la promotion de la santé et de la prévention (PSP) en faveur des personnes en situation de handicap (PSH). Elle abordait en particulier les enjeux de l'accessibilité des messages et des mesures de santé pour les PSH. Force est de constater qu'elles ne sont pas assez prises en compte par les mesures existantes de promotion de la santé qui visent la population générale. Ces mesures ne sont pas suffisamment adaptées aux besoins spécifiques de ce groupe dans sa diversité et pluralité. En effet, les PSH rencontrent des difficultés relatives à différentes barrières et obstacles tant personnels qu'environnementaux. Il a été question d'aborder à la fois les enjeux de l'accessibilité de l'environnement physique, de l'information, de la communication ou encore de l'accès aux services en lien avec la santé.

Des conférencier·ère·s issu·e·s de différents domaines disciplinaires ont fait le point sur les besoins en santé des PSH et sur les principaux défis auxquels sont confronté·e·s les professionnel·le·s qui travaillent avec ces publics-cibles. Après une introduction théorique sur la notion de handicap, ses différents paradigmes et l'état des connaissances scientifiques, les contributions de cette journée ont surtout porté sur les approches et méthodes pouvant être mises en place afin de renforcer l'accessibilité des mesures et interventions de promotion de la santé pour ces groupes de la population. Des exemples concrets de projets et d'activités visant à promouvoir la santé des PSH ont été présentés. Ces démarches visaient aussi bien le renforcement des connaissances et compétences des PSH et des personnes qui les accompagnent que l'adaptation du contexte de vie et des environnements (physique, politique, économique, socioculturel) dans lesquels elles évoluent.



PRINCIPALES LEÇONS ET IMPLICATIONS POUR LA PRATIQUE

- La prise en compte des besoins en santé des PSH représente un enjeu central pour les acteurs de la santé et du social, qui ont la responsabilité sociale, morale et légale (CDPH, ONU 2006) d'assurer l'inclusion et la participation de ce groupe dans leurs pratiques professionnelles. Ces personnes sont trop souvent oubliées, exclues ou délégitimées en raison de leur situation.
- La santé des personnes en situation de handicap est moins bonne que celle du reste de la population et leur accès aux prestations de PSP est limité. Pour lutter contre les inégalités de santé et promouvoir la santé des PSH, il est indispensable de rendre les informations et les prestations en matière de santé davantage accessibles à ces groupes de la population.
- Le terme handicap renvoie à une réalité multiple, à l'intersection entre facteurs personnels et facteurs environnementaux. Au niveau de l'intervention, cela implique de coupler des actions de valorisation et développement des compétences psychosociales avec des actions sur les environnements et cadres de vie pour que ces derniers favorisent la participation et le bien-être.
- Il est fondamental de renforcer les connaissances et les compétences des professionnel·le·s, et de faire rencontrer les domaines de la santé et du social. Pour les professionnel·le·s de la santé, il s'agit de mieux connaître le handicap et les différentes réalités qu'il recouvre. Pour les professionnel·le·s du social, il est question de renforcer leurs capacités à accompagner les personnes en situation de handicap dans l'amélioration ou la préservation de leur santé. De plus, il est important de travailler de manière interprofessionnelle et intersectorielle afin de renforcer les liens entre ces deux domaines.
- Des changements structurels sur le plan des cadres légaux et des politiques publiques sont aussi indispensables, afin de renforcer l'accès des PSH à la PSP. Des mesures qui visent à renforcer l'intégration et l'inclusion des PSH dans différentes sphères de la société (sport, loisirs, travail, vie à domicile, mobilité, urbanisme) sont très profitables à la santé et au bien-être des PSH. Cela va aussi de pair avec la modification des cadres législatifs et l'implémentation de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, ONU 2006) dans différents domaines des politiques publiques aux échelles nationale, cantonale et communale.

Auteur·e·s

Andrea Lutz, Aude Gendre, Valentine Ballmer, Delphine Amstutz, Karin Zürcher, Ophélie Guerdat, Valentine Perrelet, Tiffany Guggenheim, Linda Charvoz et Aline Veyre